

ACTION D'URGENCE
Mise en place d'une pièce de vie pour raison médicale

ILLFURTH



Le terrain concerné

Demande de subvention

Avril 2025

Mise en place d'une pièce de vie pour raison médicale sur terrain communal

1°) Lieu

Un couple de retraité occupe un terrain situé au 17, chemin du Buis à ILLFURTH. Il est constitué de 3 parcelles n°217, 218 et 221 Section 6 qui sont communales. La famille les occupe par convention d'occupation depuis le 1^{er} janvier 2012, pour un montant de 100 € par an.

L'emplacement dispose de l'eau, l'électricité et assainissement. On y trouve également un petit bâtiment constitué d'une très petite pièce de vie à usage de cuisine (visible sur la photo) et d'une salle de bains. Les caravanes de la famille sont autorisées à stationner sur le site par la convention.



Les parcelles concernées



La petite pièce de vie
(Cuisine + salle de bains)

2°) Bénéficiaires

Madame REINHARD Jocelyne née le 4/05/1951 et Monsieur REINHARD George né le 21/10/1950. Le couple est marié depuis 1972. Ils ont deux filles adultes mariées et qui stationnent souvent sur le site.

3°) Les revenus

Monsieur bénéficie d'une retraite (CARSAT) + ASPA pour un montant de 1 034,25 € par mois et Madame de l'ASPA pour 814,25 € par mois. Le couple dispose d'environ 1 848 € par mois et n'est pas imposable.

Les justificatifs des revenus sont en pièces jointes.

5°) Le contexte

Le couple est à l'origine de la demande. Monsieur REINHARD suite à des complications de santé, a été amputé d'une jambe. L'habitat actuel, constitués de deux caravanes et d'une petite pièce de vie n'est plus adapté à son état de santé et à sa mobilité.

Pour l'instant, Monsieur est en rééducation. On ne sait pas s'il remarchera avec une prothèse ou s'il restera en fauteuil roulant.

Souhaitant rester au sein de sa famille, il y a urgence à trouver une solution. Sa sortie est prévue dans fin mai, si tout va bien.

Il faut prendre en compte, la mobilité réduite de Monsieur, l'éventualité de se mouvoir en fauteuil, la mise en place d'un lit médicalisé et faciliter l'accès à des soins quotidiens par le personnel soignant. Il convient donc d'adapter l'espace de vie à ce nouvel handicap en créant un espace de vie facile d'accès pour lui, sa famille et les soignants.

Par la suite et selon la capacité de se mouvoir de Monsieur, il faudra également adapter la salle de bains. Cela fera l'objet d'un second projet.

6°) Projet

Dans un premier temps, nous avons recherché une structure modulaire mais le coût était trop élevé pour être supporté par la famille. Devis de l'entreprise France Module Service pour 12 240 €.

La famille s'est renseigné pour un mobile home livré sur place mais le produit ne correspond pas vraiment pour une personne à mobilité réduite comme Monsieur. Les mobiles homes adaptés PMR sont difficiles à trouver en occasion et restent encore coûteux.

La solution retenue se porte donc vers une petite structure bois de « type chalet de jardin » qui fera office de pièce de séjour et qu'il faudra aménager en conséquence.

Madame REINHARD a rencontré Monsieur le Maire le 27 janvier. Ce dernier a délivré une autorisation d'urbanisme pour la mise en place du chalet. Il y a toutefois une erreur sur la section et la parcelle. La parcelle concernée par le projet est la n°218 Section 6 et non la 897 Section 11.

Le chalet sera positionné à côté du petit bâtiment. La fenêtre de la pièce de vie sera transformée en porte permettant ainsi d'accéder au chalet.

Le chalet ne sera pas raccordé à l'eau ni à l'assainissement, la pièce de vie actuelle l'étant déjà. Il faudra par contre, le raccorder à l'électricité en tirant une ligne depuis le coffret qui est en bordure de parcelle. Le coût est de 4 075 € avec une installation sommaire permettant de mettre le lit médicalisé et de mettre en sécurité l'installation actuelle (disjoncteur notamment). Quant au chauffage, il sera constitué d'un poêle à bois qui est déjà en possession de la famille.

7° Coût prévisionnel du projet

La fourniture d'un chalet d'environ 30 m² est chiffrée à 3 167 € par l'entreprise OOGarden. Le montage sera assuré par les membres de la famille et notamment deux gendres.

En plus de l'achat du chalet, il convient de chiffrer :

- La mise en place d'une dalle, gravier et calage : 1 040 €
- Alimentation et installation électrique : 4 074 €
- Finitions toitures, tôles, faîtières, etc.. : 900 €

Les travaux de montage et d'isolation du chalet seront réalisés par la famille.

Le coût total de se projet s'élève donc à 9 920,00 €.

8°) Le plan de financement prévisionnel

COUT ESTIME		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Structure bois devis OOGarden	3 167,00 €	PROCIVIS (10%)	992,00 €
Finitions toitures : kit fixation, tôles, faîtières,	900,00 €	Carsat (aide individuelle) (5%)	500,00 €
Dalle, calage par entreprise	1 040,00 €	CeA (40%)	4 000,00 €
Raccordement électrique et pose d'une alimentation	4 075,00 €	Famille (40%)	3 928,00 €
Installation sommaire			
Divers et imprévus 8% arrondi à	738,00 €	CCAS d'Illfurth (5%)	500,00 €
TOTAL	9 920,00 €	TOTAL	9 920,00 €

Les factures concernant les finitions de la toiture, et la dalle seront fournies lors du bilan. L'estimation de ces postes a été réalisée par le chargé de mission habitat de l'Appona68.

9°) Documents joints

- Devis réalisés pour le chalet et l'électricité
- Avis de non-imposition du couple
- Justificatifs de ressources du couple
- Autorisation de la mairie

10°) Contact

Association APPONA 68

21, rue Victor SCHOELCHER - 68 200 MULHOUSE

Tel : 03 89 66 18 17 - Email : appona68.habitat@gmail.com

Personne à contacter :

Bertrand ROUTHIER-FAIVRE, chargé de mission habitat

Tel : 06 62 65 86 14 – Email : bertrand.routhier@appona68.fr

BON DE COMMANDE n° 4923329

Commande du 01/02/2025 15:28

A l'attention de Eden Adel



Mode de paiement utilisé : Virement

Mode de livraison : standard

Détail de la commande

Désignation	Quantité	Prix U.TTC	Prix Total TTC
Abri de jardin bois Ep. 30mm, 32 m² RONCHIN	1	2 999,00 €	2 999,00 €
Sous-Total de la commande			2 999,00 €
Frais Livraison			168,00 €
Montant de la commande			3 167,00 €

Coordonnées

L'adresse de facturation : L'adresse de livraison :

Joceline Reinhard Joceline Reinhard
17 chemin du bois 17 chemin du bois
68720 Illfurth - France 68720 Illfurth - France

OOGARDEN - 2 rue Emile Bravet - 01500 Amberieu en Bugey - France
Tel : 08 90 71 00 42 (0 20€ / min) Fax : 33 (0)4 74 35 71 43 - Internet : www.oogarden.com
SARL au capital de 83 122 € - SIRET : 458 055 393 00018 - Code APE : 526A - TVA FR 79 458 055 393

Isaac Elec

Rue des Mines

68270 Wittenheim France

Tél : 06 50 61 57 10

Email : isaacelectricite@hotmail.com

APPONA 68

21 Rue Victor Schoelcher

68200 Mulhouse

France

06 62 65 86 14

bertrand.routhier@appona68.fr

SIREN : 44495990200040

Travaux d'installation électrique – descriptif des prestations :

- Tirage d'une alimentation en câble 3G16 mm² pour raccordement principal.
- Fourniture et pose d'un tableau électrique principal avec protections adaptées.
- Alimentation spécifique pour le chauffe-eau.
- Fourniture et pose de 3 luminaires intérieurs.
- Installation d'interrupteurs et de prises en saillie avec moulures.
- Pose d'un hublot d'éclairage extérieur.
- Reprise et modification du circuit existant de la cuisine et de la salle de bain pour raccordement au nouveau tableau.

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	U.	PRIX U.	TOTAL HT
1	Alimentation principale				
1.1		1,00	u	778,37 €	778,37 €
2	Tableau				
2.1	Tableau électrique 2 rangés	1,00	u	1 602,53 €	1 602,53 €
3	Eclairage et Prises intérieur				
3.1	Eclairage & Prises sous moulure				
3.1.1		1,00	u	1 075,98 €	1 075,98 €
4	Chauffe Eau				
4.1		1,00	u	343,40 €	343,40 €
5	Alimentation ancienne cuisine				
5.1		1,00	u	274,72 €	274,72 €

Conditions de paiement

Acompte de 35 % à la signature soit 1 426,25 € HT

Acompte de 35 % au début des travaux soit 1 426,25 € HT

Reste à facturer : 1 222,50 € HT

Méthodes de paiement acceptées : Espèces, Virement bancaire.

Titulaire du compte Mme DUPHIL Déborah

- IBAN : FR76 4061 8804 4100 0400 0029 896
- BIC : BOUS FRPP XXX

Total net HT

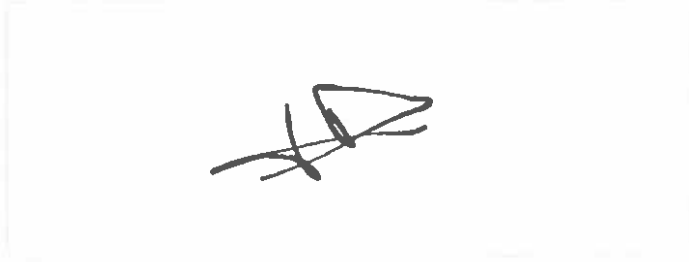
4 075,00 €

NET À PAYER

4 075,00 €

TVA non applicable, art. 293B du CGI

Pour l'entreprise



Pour le client

Mention "Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord", date et signature

Isaac Elec

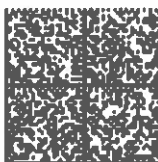


Télécharger

Partager

Signer

La notice de cet
avis est disponible
en cliquant ici ou
sur impots.gouv.fr



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP THANN
SAID GESTION
55 RUE DU GENERAL DE GAULLE
68802 THANN CEDEX

REINHARD GEORGES
OU REINHARD JOCELYNE
17 CHE DU BUIS
68720 ILLFURTH

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 16 42 403 380 324
Déclarant 2 (C) : 30 07 527 139 358
Référence de l'avis : 24 68 A418554 04
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

17 CHE DU BUIS

68720 ILLFURTH

Numéro FIP : 680 27 38 8917967789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 22/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 68033

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP THANN
SAID GESTION
55 RUE DU GENERAL DE GAULLE

68802 THANN CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023.

Revenu fiscal de référence : 0
Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Rappel : la communication de vos coordonnées bancaires est obligatoire.

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ».

Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.



santé
famille
retraite
services

MSA ALSACE

le 25/01/2025

Prestations : Retraite
Références destinataire :
Dossier : 2510569025036
REINHARD JOCELYNE BERTHE
68_DAPNT_20250125_165

MME REINHARD JOCELYNE BERTHE
17 CHEMIN DU BUIS
68720 ILLFURTH

ATTESTATION

La Direction de la caisse de MSA ALSACE
certifie que l'allocataire :
Madame REINHARD JOCELYNE BERTHE
Né(e) le 04/05/1951
N° d'immatriculation MSA 2510569025036
Résidant : 17 CHE DU BUIS 68720 ILLFURTH

A perçu de notre organisme,
pour la période du 01/12/2024 au 31/12/2024

NATURE DE LA PRESTATION	PERIODE	MONTANT BRUT
-----	-----	-----
Minimum contributif	01/12/2024 au 31/12/2024	79,54
Alloc. solidarité pers. âgées sal. agri.	01/12/2024 au 31/12/2024	734,71
-----	-----	-----
TOTAL BRUT		814,25
-----	-----	-----
MONTANT NET SOCIAL *		814,25
-----	-----	-----

* le montant net social correspond au montant des prestations payées sur la
période déduction faite des cotisations.

Tous les paiements sont affichés en euros.

Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la MSA
émettrice.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

La direction

MSA ALSACE
9 RUE DE GUEBWILLER
68023 COLMAR CEDEX

TEL 03.89.20.78.68

assistanceinternet.blf@alsace.msa.fr

ATTESTATION DE PAIEMENT DETAILLEE

M. Georges Reinhard, né le 21/10/1950
a perçu, au titre de ses retraites et au titre de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA),
les sommes suivantes.

Date de paiement ⁽¹⁾	Organisme	Montant brut	Montant net social ⁽²⁾	Montant net
09/01/2025	L'Assurance retraite Commerçants	1 034,25 €	1 034,25 €	1 034,25 €

Pour obtenir une attestation fiscale, nous vous invitons à utiliser le service "Mes attestations fiscales".

A bientôt sur www.info-retraite.fr

Conformément à la réglementation informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès à vos données personnelles ainsi que le droit de les faire rectifier. Ces droits s'exercent auprès de vos régimes de retraite concernés.

⁽¹⁾ La date de paiement correspond à la demande de versement de votre retraite par votre organisme à votre banque. Le délai de virement sur votre compte dépend ensuite de votre banque.

⁽²⁾ Ce montant peut vous être demandé pour obtenir certaines aides ou prestations sociales. Il correspond à votre revenu brut auquel ont été déduits tous les prélèvements sociaux obligatoires.

Commune de
ILLFURTH

DOSSIER N° PC 068 152 25 E0002

Date de dépôt : **05/02/2025**

Affichage de l'avis de dépôt : **10/02/2025**

Demandeur : **Monsieur Georges REINHART**

Objet : **abri de jardin de 30 m²**

Adresse du terrain : **Chemin du Buis à ILLFURTH,
cadastré section 11 parcelle 897**

Le Maire de ILLFURTH,

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et suivants, R421-1 et suivants,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 24/05/2007, ayant fait l'objet de modifications simplifiées les 07/10/2009 et 29/09/2016, modifié les 17/12/2009, 15/12/2011, 17/12/2015 et 22/12/2016, révisé le 02/03/2023

Vu le Plan de prévention des risques naturels prévisibles « mouvements de terrain et sursisue sismique » des Vallées de la Largue et du Traubach, approuvé par arrêté préfectoral n°2005-181-13 du 30/06/2005

Considérant que le terrain se situe en zone Ng

Considérant l'article 2.4 relatif aux dispositions spécifiques du secteur Ng et mentionnant que « l'emprise au sol des constructions à destination de logements, est limitée à 50 m² par habitation, les résidences mobiles constituant l'habitat des gens du voyage et les équipements d'intérêt collectif et services publics sont limitées à 80m² d'emprise au sol, en une ou plusieurs fois à compter de la date d'approbation du PLUi »

Considérant que la hauteur maximale des constructions et installations autorisées est fixée à 4 mètres hors tout

ARRETE

Article 1

Le permis de construire est accordée pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à ILLFURTH, le 11 février 2025

Le Maire,


Christian SUTTER

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.